

Initiatives ministérielles

même erreur dans la réforme des programmes sociaux, la réforme de la TPS et la question des barrières commerciales interprovinciales.

• (1150)

M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Il ne voulait même pas qu'elles coprésident les délibérations.

M. Solberg: Le gouvernement ne voulait même pas qu'elles coprésident les délibérations, comme le souligne mon collègue.

Qu'il suffise de dire que le livre vert fait problème à bien des égards. Il a été fortement critiqué non seulement par les médias, les provinces et les nombreux groupes d'intérêts spéciaux payés par le gouvernement pour comparaître, mais encore par la population canadienne elle-même.

Le programme d'élimination du déficit en trois ans que les réformistes ont proposé a vraiment donné le ton. Récemment, nous avons reçu des propositions de Tom Courchene, qui a comparu devant le comité. Le député de Winnipeg était présent lors de sa comparution. M. Courchene a fait un excellent exposé. Je pense qu'il n'a retrouvé aucune de ses propositions dans le livre vert. Il a donc jugé bon de présenter son propre livre. Ses propositions sont maintenant examinées publiquement. Espérons que le gouvernement en tiendra compte et qu'il examinera certaines de ses idées.

Un autre problème se pose aujourd'hui pour le gouvernement. L'année 1994 tire à sa fin. Le gouvernement a encore une fois repoussé au 6 février 1995 la date limite de présentation du rapport sur cette question. Nous devions, au départ, avoir une mesure législative à ce sujet cet automne. Si nous tenons compte du temps qu'il faut pour rédiger une mesure législative, pour lui faire franchir les différentes étapes de lecture à la Chambre et l'étape de l'étude en comité, il est fort possible que cette mesure ne soit pas adoptée avant 1996, si c'est ainsi que le gouvernement décide de procéder.

Cela signifie que ce sera probablement un an, peut-être un an et demi, avant les prochaines élections, en admettant que le gouvernement organise des élections dans les quatre années de son mandat. Cela m'inquiète. Tout le monde sait que les gouvernements échouent très souvent au dernier moment, au moment critique, quand ils doivent affronter les électeurs, surtout quand ils parlent de faire des réductions importantes à une chose aussi chère aux Canadiens que les programmes sociaux.

Cela m'inquiète. Cette question est inextricablement liée à la question de la responsabilité financière et aux problèmes énormes que nous avons, dans notre pays, en raison des dépenses exagérées du gouvernement libéral et du gouvernement conservateur qui l'a précédé.

Nous avons un déficit de 40 milliards de dollars et une dette de près de 535 milliards de dollars. Avant longtemps, les créanciers internationaux vont être écoeurés. Ils vont dire qu'ils en ont

assez et qu'ils iront trouver un endroit où ils pourront investir en toute sécurité.

Cela m'inquiète de voir que le gouvernement, en face, ne se rend pas compte de cela. Il ne comprend pas l'urgence de la situation. Le ministre des Finances en est peut-être conscient, mais je pense que le premier ministre n'en est pas conscient, et que le ministre du Développement des ressources humaines n'en est pas conscient lui non plus.

J'exhorte le gouvernement à se rendre compte de la gravité de la situation, à revoir sa réforme des programmes sociaux et à faire des réductions importantes, dans un proche avenir, pour le bien de tous les Canadiens.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai porté attention au discours du député.

Je pensais que nous discussions de questions touchant la réforme du programme de la sécurité du revenu. Je voudrais tout d'abord demander à mon collègue s'il a une opinion sur des exemples concrets d'amélioration du service offert aux personnes âgées, car c'est, en réalité, l'objet de ce projet de loi.

Par exemple, il faudra seulement une demi-journée pour traiter une simple demande de prestations de sécurité de la vieillesse, alors qu'il faut compter actuellement environ sept jours. Le temps de traitement d'une demande de prestations du Régime de pensions du Canada passera de 13 à un jour. On va améliorer également le service téléphonique pour répondre à 97 p. 100 de tous les appels. En ce moment, la proportion n'est que de 50 p. 100 environ. Les personnes âgées seront en mesure de modifier certains renseignements au téléphone, comme leur adresse, si elles utilisent un appareil à clavier. Les clients qui préfèrent un service personnalisé et qui n'ont pas de téléphone à clavier pourront s'adresser à des employés pour répondre rapidement à leurs questions.

• (1155)

Ce sont des modifications bien réelles et constructives qui ont des répercussions tous les jours sur la vie des personnes âgées. Le député devrait s'intéresser aux questions que nous abordons dans ce projet de loi. Au lieu de cela, il profite de l'occasion pour élargir le débat et parler de notre réexamen de nos programmes de sécurité sociale. Le fait est que notre gouvernement est le premier, depuis bien longtemps, à avoir le courage de prendre les décisions très difficiles qui s'imposent face aux énormes défis que nous avons à relever en tant que pays.

Treize pour cent des Canadiens sont sans emploi pendant un an ou plus. Le chômage à long terme a triplé depuis 1976. Lorsque 40 p. 100 de ces gens sont confrontés à un chômage structurel et que 30 p. 100 des Canadiens ont du mal à lire, à écrire et à compter, il faut reconnaître alors que nous devons essayer de bâtir un système de sécurité sociale meilleur et plus efficace, un système qui, premièrement, aide les Canadiens à décrocher un emploi et à le garder, deuxièmement, vienne au secours des plus vulnérables et, troisièmement, soit durable.

Une autre lacune du discours de mon collègue concerne le livre rouge. Étant donné tous les livres qu'il n'a pas lus, je ne